



Luxembourg, le

**Monsieur Fernand Etgen
Ministre aux Relations avec
le Parlement**

**Service Central de Législation
43, boulevard F.D. Roosevelt
L – 2450 Luxembourg**

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse commune à la question parlementaire N°1982 du 5 avril 2016 de Messieurs les députés André Bauler et Gusty Graas, concernant les statistiques des radars fixes et mobiles, tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

**François Bausch
Ministre du Développement durable
et des Infrastructures**

Copie à :
Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure
Monsieur le Ministre de la Justice

Réponse commune de Monsieur François BAUSCH, Ministre du Développement durable et des Infrastructures, de Monsieur Etienne SCHNEIDER, Ministre de la Sécurité intérieure et de Monsieur Félix BRAZ, Ministre de la Justice, à la question parlementaire n°1982 du 5 avril 2016 de Messieurs les Députés André Bauler et Gusty Graas

Par leur question parlementaire, les honorables députés voudraient avoir des informations supplémentaires concernant les statistiques des radars fixes et mobiles.

Au 12 avril 2016 le bilan des dossiers transmis dès l'entrée en fonction des radars se présente comme suit :

Au total 34 509 dossiers ont été transmis, dont 33 107 en relation avec les 10 sites d'emplacement de radar fixe et 1 402 dossiers concernant les 8 lieux de contrôle avec un radar mobile. 24 261 (70,3 %) dossiers concernent des véhicules immatriculés au Luxembourg, 8 169 (23,7 %) dossiers des véhicules immatriculés dans les pays limitrophes du Luxembourg et 2 079 (6,0 %) dossiers des véhicules immatriculés dans un autre pays. Au sujet de la catégorie des véhicules, 32 060 (92,9 %) dossiers se répartissent sur les véhicules légers et 2 449 (7,1 %) dossiers sur les poids lourds.

Les radars mobiles ont été placés aux endroits suivants ; à l'exception du contrôle sur l'autoroute A1, les vitesses y ont été mesurées dans les deux sens de circulation :

- Dippach, route de Luxembourg (N5) (2 contrôles distincts, le 19 et 31 mars 2016)
- Bridel, rue de Luxembourg (N12)
- Autoroute A1 à la hauteur de Mensdorf dans la direction Luxembourg
- CR101 entre Schoenfels et Kopstal
- Frisange, N3
- N8 entre Kräizerbuch et Saeul
- Bertrange, rue de Mamer (CR163)
- Leudelage-Gare, CR163

Des 8 endroits différents, les contrôles à Dippach, Bridel et sur l'autoroute A1 ont enregistré le plus d'infractions.

Non, jusqu'à présent aucun radar mobile n'a été placé dans une zone à 30 km/h.